

COMMUNE DE
TORSAC
16410 TORSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

AR PREFECTURE
016-211603824-20200115-D_2020_36_1-DE
Regu le 22/01/2020

délibération :
D_2020_36_1

L' an deux mille vingt , le mercredi 15 janvier à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de Madame BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 10 Janvier 2020

Présents : 8

Présents : BREARD Catherine, GOMARD Didier, DUPE Eliane, SAUMON Didier, SICARD Eliette, BENETEAU Laurent, BRISSEAUD Philippe, MEZIERES Sylvie

Votants : 8

Absent(s) : SARTORI Alain, FOUCAUD Dominique, BARTHEL Sébastien, BLANC Jenny, REBILLARD René, DESAFIT Philippe, BICHON Hervé

**Objet : Cimetière communal :
durées et tarifs des
concessions**

Secrétaire de Séance : Eliane DUPE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les durées et tarifs des concessions du cimetière communal de TORSAC, à compter de ce jour, comme suit :

	Durée temporaire de 30 ans, renouvelable	Durée temporaire de 50 ans, renouvelable
Concession simple de 1,50 x 2,70	121,50 €	202,50 €
Concession double de 2,50 x 2,70	202,50 €	337,50 €

Les tarifs des cases du columbarium sont inchangés, à savoir :

Durée temporaire de 15 ans, renouvelable	Durée temporaire de 30 ans, renouvelable	Durée temporaire de 50 ans, renouvelable
400 €	700 €	1 000 €

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD



Emis le 15/01/2020, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le **22 JAN. 2020**